

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 9 novembre 2018 portant nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Muret**

NOR : JUS B 183 1239 A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu la décision des chefs de la cour d'appel de Toulouse en date du 26 juillet 2018, portant délégation au tribunal d'instance de Muret ;

Vu la décision des chefs de la cour d'appel de Toulouse en date du 7 novembre 2018, portant délégation au tribunal d'instance de Muret ;

ARRÊTE

Article 1

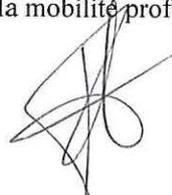
Madame Josiane PUJOL (BELINGUIER), adjointe administrative principale au tribunal d'instance de Toulouse, déléguée par décision des chefs de cour en date du 7 novembre 2018 au tribunal d'instance de Muret, est, nommée à titre exceptionnel, régisseuse intérimaire audit tribunal, pour une nouvelle période du 20 décembre 2018 au 19 février 2019.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de TOULOUSE, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 9 novembre 2018

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY